



Insolvency Institute of Canada L'Institut d'insolvabilité du Canada

October 2020

RE: Insolvency Institute of Canada Prize in Insolvency Studies

On behalf of the Insolvency Institute of Canada (IIC) Board of Directors, I am pleased to inform you the *Insolvency Institute of Canada Prize in Insolvency Studies* in the amount of \$1,000 is being offered once again!

The prize is to be awarded to the student who achieves the highest mark in the Insolvency, Restructuring and Bankruptcy undergraduate law course at the university for the 2020-2021 academic year.

With so many courses now being online-only, we will not be mailing you hard copies of the poster this year. Rather we ask your support in sharing information about this prize electronically with your students and fellow faculty members.

We are writing to you today to ask for your support with this prize through the following:

- Share the poster we have emailed to you with your students to raise awareness of the IIC Prize in Insolvency Studies.
- Encourage and inform students of this prize at the beginning of the course to inspire them to strive to achieve the highest grade.
- Promote the scholarship's availability on the university and/or faculty website.

We are also requesting that the administration of awarding the prize continue to be the university's responsibility.

As this prize includes networking opportunities for the winner, along with recognition at IIC events and on the IIC website, students should be aware that the following information will be requested, and with their permission shared with the IIC:

- Student's name
- Student's email address

Please be assured that the IIC will use the information for scholarship purposes only and will not share it with third parties.

Upon completion of the course, could you ensure the IIC is provided the name of the prize recipient and request their email address to be provided to the IIC for outreach and networking opportunities.

The IIC reserves the right to discontinue the prize in the event the faculty does not offer a course that covers insolvency, bankruptcy or restructuring law. Please advise us if a decision is made to discontinue the course of insolvency studies in which the prize is offered or if the course is substantially modified or altered.

We appreciate your support of this initiative as we work together to expand and support the study of insolvency and restructuring law as a respected academic topic and profession in Canada.

Yours very truly,

Pamela Huff
President

Encl: (1)



Insolvency Institute of Canada L'Institut d'insolvabilité du Canada

Octobre 2020

Objet : Bourse d'études en insolvabilité de l'Institut d'insolvabilité du Canada

Au nom du conseil d'administration de l'Institut d'insolvabilité du Canada (IIC), je suis heureuse de vous informer que la *bourse d'études en insolvabilité de l'Institut d'insolvabilité du Canada* d'un montant de 1 000 \$ est à nouveau offerte !

Cette bourse doit être attribuée à l'étudiant ou à l'étudiante ayant obtenu la meilleure note au cours universitaire de premier cycle portant sur l'insolvabilité, la restructuration et la faillite pour l'année universitaire 2020-2021.

Avec le grand nombre de cours maintenant offerts en ligne uniquement, nous ne vous enverrons pas d'affiche papier cette année. Nous vous demandons plutôt de nous appuyer en partageant les détails de la bourse d'études électroniquement avec vos étudiants et les autres membres du corps enseignant.

Voici comment vous pouvez appuyer cette bourse d'études :

- Partager l'affiche envoyée par courriel avec les étudiants et les étudiantes suivant le cours afin qu'ils puissent prendre connaissance de la bourse d'études en question;
- Informer les étudiants et les étudiantes au sujet de cette bourse au début du cours et les encourager à postuler afin de les inciter à s'efforcer d'obtenir la meilleure note;
- Promouvoir l'offre de cette bourse d'études dans le site Web de l'université et/ou de la faculté.

Nous demandons également à l'université d'assumer la responsabilité d'administrer l'attribution de la bourse d'études.

Comme cette bourse d'études confère des possibilités de réseautage au boursier ou à la boursière, ainsi qu'une reconnaissance lors d'événements de l'IIC et dans le site Web de l'IIC, les étudiants et les étudiantes doivent savoir que les renseignements suivants leur seront demandés et, avec leur consentement, seront partagés avec l'IIC :

- le nom de l'étudiant ou de l'étudiante;
- l'adresse courriel de l'étudiant ou de l'étudiante.

Nous vous assurons que l'IIC utilisera ces renseignements uniquement aux fins de la bourse d'études et ne les communiquera pas à des tiers.

À l'achèvement du cours, nous vous prions de communiquer à l'IIC le nom du boursier ou de la boursière et de lui demander de transmettre son adresse de courriel à l'IIC à des fins de communication et de réseautage.

L'IIC se réserve le droit de retirer la bourse d'études si la faculté n'offre pas de cours de droit en insolvabilité, en faillite ou en restructuration. Veuillez nous aviser de toute décision prise en vue de cesser d'offrir le cours d'insolvabilité pour lequel la bourse est offerte ou si le cours est substantiellement modifié ou remanié.

Nous vous sommes reconnaissants de votre soutien de cette initiative alors que nous travaillons de concert pour étendre et soutenir l'étude du droit en insolvabilité et en restructuration à titre de sujet d'étude universitaire et de profession respectés au Canada. Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Pamela Huff